

Résultats admission
Master de Gestion Promotion 18 (juillet 2022)

Félicitation aux admis

Pour confirmer son inscription en Master 1 l'étudiant doit verser le supplément de la mise à niveau obligatoire de 125 000 DZD avant le mardi 9 août 2022 (par versement sur le compte bancaire de l'ESAA, ci-après les coordonnées bancaires, les paiements en espèce et en chèques ne sont pas acceptés)). En cas de non-paiement de cette somme **dans les délais**, l'étudiant ne sera pas inscrit à l'ESAA (il est obligatoire de déposer un justificatif de paiement de cet acompte au niveau de l'ESAA auprès du service de comptabilité), vous pouvez envoyer le reçu de versement scanné par e-mail à l'adresse suivante : samia.kesraoui@esaa.dz

NB : la mise à niveau débutera du 18 septembre au 13 octobre 2022.

En cas de désistement l'acompte ne sera pas remboursé.

Dans le cas où l'étudiant n'obtiendrait pas sa licence ou son ingéniorat, cette somme lui sera remboursée mais son admission ne pourra pas être reportée.

Les frais de scolarités du Master s'élèvent à **600 000 DZD** par an, des précisions sur les échéanciers seront données le jour de la rentrée.

Le planning vous sera transmis par le service de la scolarité.

NB : le résultat du TAGE MAGE vous sera transmis par mail à titre individuel.

Rappel : l'inscription ne sera validée, pour les étudiants en attente de diplôme, qu'à la présentation de l'attestation de réussite.

Compte bancaire de l'ESAA

BANQUE	ADRESSE	NUMERO DE COMPTE	TITULAIRE DU COMPTE
BNP PARIBAS	Centre d'affaire Hydra 13 Rue Djamila ALGER	027 007000 004136 001 60 DZD	ESAA
Société Générale Algérie El Harrach	15 Rue des frères Bouzid El Harrach	021 00018 1130026548 04 DZD	ESAA
Société Générale Algérie Sidi Yahia	45, Lot Petite Provence, Sidi Yahia, Hydra, 16000, Alger, Algérie	021 00001 113000101644 DZD	ESAA

ADMISSION MASTER 1

Nom	Nom Marital	Prénom
HAMADI		OMAR
HAOUCHINE		AMIRA
NEDDAM		MOHAMED CHIHEB

MASTER Réorienté L3

- Les droits de scolarité de la licence 3 en Sciences de Gestion de l'ESAA s'élève à 500 000 DZD.
(Y compris les droits d'inscriptions à l'université de Lille).
- Une fois l'admission prononcée, un premier versement des frais de scolarités s'élève à **200 000.00 DZD** à verser à l'ordre de l'ESAA **avant le mardi 9 août 2022 (par versement sur le compte bancaire de l'ESAA, ci-après les coordonnées bancaires, les paiements en espèce et en chèques ne sont pas acceptés)**. En cas de non-paiement de cette somme **dans les délais**, l'étudiant ne sera pas inscrit à l'ESAA (il est obligatoire de déposer un justificatif de paiement de cet acompte au niveau de l'ESAA auprès du service de comptabilité), comme vous pouvez envoyer le reçu de versement scanné par e-mail à l'adresse suivante : samia.kesraoui@esaa.dz

NB : les cours en L3 débuteront le dimanche 2 octobre 2022.

- . Ce versement confirme l'inscription.

Les frais de confirmation ne sont en aucun cas remboursable.

Nom	Nom Marital	Prénom
DJEBIRI		IKRAM
KAIDI		ANISS
REDJEL		ANOUAR

La décision du Jury est sans appel.